

**Avere**
FRANCE**AFOR**Association
Française
des Opérateurs
de Recharge**FFIE****UFE**
Union
Française
de l'Électricité**MOBILIANS**
Les entreprises
de la mobilité
GIMELEC
Nous décarbonons les énergies**FRANCE
renouvelables**
système électrique pilotable
anode
Fournisseurs d'énergies

Monsieur Roland LESCURE
Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle,
énergétique et numérique
139 rue de Bercy
75012 PARIS

A Paris, le 31 octobre 2025

Objet : Soutien à la prolongation du crédit d'impôt pour l'acquisition et la pose de bornes de recharge pilotables pour véhicules électriques jusqu'au 31 décembre 2027

Monsieur le Ministre,

L'Avere-France, l'Association française des opérateurs de recharge (AFOR), la Fédération française des installateurs électriciens (FFIE), l'Union française de l'électricité (UFE), MOBILIANS, le GIMELEC, France Renouvelables et l'Association nationale des opérateurs détaillants (ANODE) souhaitent attirer votre attention sur la nécessité de prolonger le crédit d'impôt pour l'acquisition et la pose de systèmes de charge pour véhicule électrique, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025.

L'avis défavorable du gouvernement et les discussions en séance publique le samedi 25 octobre ont suscité de vives réactions au sein de notre écosystème. **Cette dépense fiscale constitue pourtant un levier essentiel pour garantir la bonne intégration du véhicule électrique dans le système électrique** alors que les électromobilistes sont fortement encouragés à recharger leur véhicule à domicile (86% se chargent principalement à domicile selon l'enquête annuelle d'Enedis). Ce crédit d'impôt cible spécifiquement les solutions pilotables, c'est-à-dire capables de moduler la recharge du véhicule en fonction des signaux tarifaires ou du réseau. Il oriente donc la dépense publique vers des technologies vertueuses et utiles à la collectivité dans le cadre du développement du véhicule électrique.

Ce dispositif a contribué à **donner confiance aux ménages dans la mobilité électrique**. Mais il entre aujourd'hui dans une **nouvelle phase stratégique**, où l'enjeu est **d'assurer une intégration intelligente et soutenable de la recharge dans le système électrique national**.

Le Gouvernement a souligné le succès du véhicule électrique et la multiplication des aides disponibles. Cependant, **le crédit d'impôt n'est pas une aide supplémentaire pour la voiture électrique en tant que telle**, mais vise à **orienter la recharge vers des comportements vertueux pour le réseau et pour la collectivité**. Il ne bénéficie pas aux seuls ménages aisés mais à tous ceux qui veulent s'équiper d'une borne pilotable plutôt qu'une borne non compatible avec la gestion intelligente de la demande. Les autres aides (taux réduit de TVA, aides locales, CEE et leasing social) ne couvrent pas la fonctionnalité de pilotage.

**Avere**
FRANCE**aFOR**Association
Française
des Opérateurs
de Recharge**UFe**
Union
Française
de l'Électricité**MOBI
LIANS**
Les entreprises
de la mobilité**FRANCE
renouvelables**
système électrique pilotable**anode**
Fournisseurs d'énergies

- Un outil de flexibilité indispensable au système électrique

Le pilotage dynamique de la recharge permet à l'électromobiliste de recharger son véhicule au moment où l'électricité est la moins chère, ce qui réduit significativement son coût d'usage et contribue à soulager le système électrique. **RTE estime qu'un million de véhicules non pilotés pourrait augmenter la pointe de consommation du soir de 650 à 900 MW.**

En incitant les particuliers à s'équiper de bornes pilotables, **le crédit d'impôt favorise un pilotage intelligent de la demande**, qui permet :

- de réduire les pics de consommation et donc de limiter les investissements et le recours aux moyens de production carbonés ;
- de valoriser les heures creuses méridiennes et d'absorber une partie des surplus d'électricité renouvelable, en cohérence avec l'action 4 de la communication du 16 mai 2025 du Gouvernement (« développer des offres d'électricité préférentielles aux heures de production des panneaux photovoltaïques ») ;
- de poursuivre le déploiement de la recharge bidirectionnelle (V2G), dont les effets de flexibilité seront démultipliés

- Un dispositif efficace et ciblé

Par ailleurs, du côté des consommateurs, selon une étude de septembre 2025 portée par le projet de R&D BatteryMove d'EDF et de Stellantis co-financé par l'ADEME, **le pilotage dynamique permet une économie annuelle moyenne de 150 à 200 euros par véhicule**. Par rapport à une recharge naturelle, **le pilotage dynamique peut prolonger la durée de vie des batteries jusqu'à quatre années supplémentaires** (sur un cycle d'exploitation de douze ans). Le véhicule peut être ainsi utilisé plus longtemps, et conserve une meilleure valeur sur le marché de l'occasion.

En 2024, près de 47 000 foyers ont bénéficié du crédit d'impôt, soit un quart des acheteurs de véhicules électriques, pour une dépense fiscale estimée à 23 millions d'euros. **Ces chiffres traduisent le succès maîtrisé du dispositif, dont le coût demeure très contenu au regard de ses bénéfices collectifs, notamment pour la stabilité du réseau électrique. Sa disparition créerait un risque réel pour le réseau, en entraînant l'installation d'un grand nombre de bornes non pilotables.** Un tel « stock » d'infrastructures inadaptées à la gestion dynamique de la recharge compromettrait les efforts engagés pour lisser la demande et intégrer davantage d'énergies renouvelables.

À l'inverse, la reconduction du crédit d'impôt jusqu'à la fin de l'année 2027 permettrait de pérenniser la logique de pilotabilité au cœur du modèle français de la recharge. **La non-reconduction du dispositif enverrait un signal négatif aux consommateurs, au moment même où les ménages reviennent en force sur le marché du véhicule électrique.** Le succès du leasing social et globalement l'usage des CEE dans les dispositifs d'aide à l'acquisition témoignent de la pertinence de politiques publiques ciblées et incitatives. Il convient aujourd'hui de capitaliser sur cette dynamique en prolongeant un dispositif fiscal efficace, qui oriente les particuliers vers des installations sûres, réalisées par des professionnels qualifiés. **À défaut, de nombreux usagers risqueraient de brancher leur véhicule sur une prise domestique ou d'installer eux-mêmes une borne, au mépris des règles de sécurité.** Or, selon l'Observatoire national de la sécurité électrique (ONSE), entre 20 et 35 % des incendies d'habitation sont d'origine électrique, ce qui plaide pour un accompagnement encadré de l'installation.

**Avere**
FRANCE**AFOR**Association
Française
des Opérateurs
de Recharge**FFIE****UFe**
Union
Française
de l'Électricité**MOBILIANS**
Les entreprises
de la mobilité**GIMELEC**
Nous développons les énergies**FRANCE
renouvelables**
système électrique pilotable**anode**
Fournisseurs d'énergies

Il convient enfin de souligner que ce dispositif ne génère aucun effet d'aubaine : le marché ne s'oriente pas naturellement vers l'achat de bornes de recharge. Le secteur est aujourd'hui très concurrentiel avec une offre large et un reste à charge qui demeure significatif, puisqu'il atteint encore environ 1 000€. Le crédit d'impôt joue un rôle déterminant pour orienter les particuliers vers des bornes pilotables et communicantes, plus coûteuses que les autres solutions de recharge, mais dont **l'intérêt collectif est majeur.**

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette demande, qui vise à consolider les fondations d'une mobilité électrique énergétiquement responsable et pleinement intégrée au système électrique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

DocuSigned by:

Antoine Herteman

459640EB6EAF4CA...

Antoine HERTEMAN

Président

Avere-France

DocuSigned by:

Olivier Hamard

5FDCFDDEFC6A645F...

Olivier HAMARD

Président

AFOR

Signé par :

Pascal Toggenburger

951FD8E34F1841F...

Pascal TOGGENBURGER

Président

FFIE

Signé par :

Christian BUCHEL

E9208FFAF41F4BF...

Christian BUCHEL

Président

UFE

Signé par :

Alain Rolland

5DA570E84EB84E1...

Alain ROLLAND

Président

Commission IRVE

MOBILIANS

DocuSigned by:

Antoine de Fleurieu

D1FE3D3828CF420...

Antoine DE

FLEURIEU

Délégué général

GIMELEC

Signé par :

Anne-Catherine

C6E1EAA2368E482...

Anne-Catherine DE TOURTIER

Présidente

France Renouvelables

DocuSigned by:

Cyril Grignon

87D8D0EBAC624AB...

Cyril GRIGNON

Président

ANODE